

---

**Objet de la note :** Règlement et Calendrier des inscriptions 2022-2023

**Emetteur(s) :**

Nathalie Delanghe- DSVE

**Destinataire(s) :**

François Tavernier

---

## 1. OBJET

**L'inscription administrative à un diplôme est la condition pour bénéficier des droits et services liés au statut d'étudiant.**

**L'inscription administrative (jusqu'au paiement des droits) est la condition pour être autorisé à composer et par suite à être diplômé.**

Diplôme de l'École :

Conformément à l'article 69 du règlement intérieur de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay) : l'inscription au diplôme de l'ENS Paris-Saclay est obligatoire pour tout normalien ou normalienne admis-e par voie élève (concours) ou voie étudiante (sur dossier). Cette inscription administrative est obligatoire chaque année pour tous quelle que soit leur situation:

- normalien.ne.s élèves actifs, en congé sans traitement (CST-CP ou CST-IR\*\*), en césure,
- normalien.ne étudiant.e en formation, en césure, en redoublement.

*\*\* Congé sans traitement pour convenances personnelles ou Congé sans traitement pour insuffisance de résultat.*

Inscriptions en Master :

Tous les normalien.ne.s élèves et étudiant.e.s et les étudiants.es admis.es dans une formation universitaire opérée par l'ENS Paris-Saclay doivent procéder à leur inscription en Master auprès de l'ENS Paris-Saclay. Cette inscription reste obligatoire pour les étudiants.es admis.es, mais ayant opté pour une année de césure.

Formation continue :

Tous les stagiaires de la formation professionnelle doivent s'inscrire .

Le calendrier et le règlement des inscriptions 2022-2023 est fixé comme suit :

## 2. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

### 2.1. Modalités d'inscription administrative en ligne

#### 2.1.1. S'acquitter de la CVEC auprès du CROUS

La contribution vie étudiante de campus permet, par exemple, de financer la médecine de prévention et les permanences de la psychologue, d'établir un fonds d'aide sociale ou encore de soutenir des projets associatifs étudiants.

---

---

Chaque normalien, normalienne et chaque étudiant, étudiante doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription administrative, son attestation d'acquittement de la CVEC, par paiement ou exonération.

### 2.1.2. Création des comptes informatiques

Dans le cadre d'une première inscription à l'ENS Paris-Saclay, chaque normalien, normalienne et chaque étudiant, étudiante reçoit des identifiants sur l'adresse électronique qu'il a donnée à l'École pour une admission sur concours et sur dossier ou à l'Université Paris-Saclay pour une admission en master (voir le calendrier en partie 4).

Dans le cadre d'une réinscription, l'élève ou l'étudiant utilise ses identifiants habituels.

### 2.1.3. Procédure d'inscription en ligne applicable selon les publics

- a. Primo entrants :** normalien, normalienne et étudiant, étudiante, s'inscrivant pour la première fois à l'ENS Paris Saclay.

Chaque primo entrant se connecte à l'application (CORIANDRE) avec les identifiants qu'il aura reçus par voie électronique. Il devra renseigner tous les onglets en s'appuyant sur le manuel « inscriptions en ligne », et en fonction de la formation retenue. Les pièces justificatives pour une première inscription seront précisées sur le site internet <https://ens-paris-saclay.fr/admission/inscription>. Elles devront être déposées directement en ligne sur l'application.

- b. Réinscriptions :** normalien, normalienne et étudiant, étudiante déjà inscrit.e à l'ENS Paris Saclay

Chaque normalien, normalienne et étudiant, étudiante déjà inscrit à l'ENS Paris Saclay, se connecte à l'application avec ses identifiants. Il devra renseigner tous les onglets en s'appuyant sur le manuel « Inscriptions en ligne ». Les pièces justificatives pour une ré-inscription seront précisées sur le site internet <https://ens-paris-saclay.fr/admission/inscription>. Elles devront être déposées directement en ligne sur l'application. Les pièces pluriannuelles fournies les années précédentes sont conservées.

Cette réinscription est obligatoire pour tous et concerne aussi les normaliens en CST, en césure et les étudiants en césure.

Lorsque le redoublement dans un Master de l'Université Paris Saclay opéré par l'ENS Paris-Saclay, est accepté, l'étudiant.e, le normalien.ne doit procéder à sa réinscription après avoir à nouveau candidaté sur le site de l'université.

### 2.1.4. Traitement des dossiers incomplets ou non parvenus

Le non respect de la procédure concernant l'inscription et le dépôt des pièces entraîne l'interruption de l'opération d'inscription. L'École informe les normaliens, normaliennes et étudiants, étudiantes pour lesquels les dossiers sont incomplets ou irréguliers, des modalités et délais de régularisation.

En cas de non respect du délai de régularisation, les services associés au compte numérique (messagerie ens-paris-saclay, espace eCampus, inscription portail sport...) sont suspendus pour les

---

personnes concernées.

Les normalien.ne.s élèves fonctionnaires stagiaires n'ayant pas finalisé leur inscription avant le **31 octobre 2022** se verront mis en demeure avant une retenue sur salaire et ils pourront faire l'objet d'une saisine du conseil de discipline sur décision du Président.

Les normalien.ne.s-étudiant.e.s et étudiant.es n'ayant pas finalisé leur inscription avant le **31 octobre 2022** se verront mis en demeure et ils pourront faire l'objet d'une saisine du conseil de discipline sur décision du Président.

### **2.1.5. Calendrier des inscriptions administratives**

**Période 1** : 29 juin 2022 au 29 juillet 2022

**Période 2** : 24 août 2022 au 31 octobre 2022

### **2.1.6. Procédure d'inscription dérogatoire**

Pour des motifs exceptionnels dûment justifiés, le normalien.ne ou l'étudiant.e peut formuler auprès du président de l'École une demande de dérogation en complétant un formulaire avant le **14 novembre 2022** et procéder à son inscription administrative au plus tard le **30 novembre 2022**.

## **2.2. Paiement des droits d'inscription**

Les montants des droits d'inscriptions en Master sont fixés annuellement par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le montant des droits d'inscriptions au Diplôme de l'École sont fixés par délibération du Conseil d'administration de l'École. Les droits d'inscription au diplôme de l'ENS Paris-Saclay sont dûs pour toute inscription annuelle au diplôme, y compris dans le cadre d'un redoublement, d'une autorisation à se réinscrire pour valider des activités manquantes, d'une année de Césure ou d'un Congé sans traitement.

S'y ajoutent des frais relatifs aux services proposés par l'établissement (Droits de bibliothèques).

Le montant des droits d'inscription varie selon le diplôme préparé et certaines modalités pédagogiques spécifiques (césure)

Le paiement des droits d'inscription peut se faire en ligne, via la plateforme Paybox. Un paiement en trois fois est possible. Il est possible de payer en présentiel par chèque ou par CB à l'École en se présentant à l'agence comptable.

L'inscription n'est acquise qu'une fois les contrôles effectués et les droits d'inscription dûment payés. En cas de non paiement des droits d'inscription, une mise en demeure sera faite avant le retrait ou l'abrogation de l'inscription administrative.

---

### 2.3. Modalités d'exonération ou de remboursement

Les bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement accordée par l'Etat et les pupilles de la Nation sont exonérés des droits d'inscription au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay et le cas échéant au diplôme de licence ou de master.

Les boursiers sont exonérés au moment de l'inscription dès lors qu'ils sont en mesure de présenter à cette date une notification d'attribution de bourse pour l'année d'inscription.

Peuvent prétendre à un remboursement des droits d'inscription acquittés, les étudiants entrant dans l'une des catégories définies ci-après :

- les étudiant.e.s ayant reçu une notification d'attribution d'une bourse du CROUS après leur inscription ;
- les normalien.ne.s et les étudiant.e.s ayant reçu une notification d'exonération du Président de l'ENS Paris-Saclay après leur inscription ;
- les étudiant.e.s ayant signé un contrat de professionnalisation après leur inscription ;
- les normalien.ne.s ou les étudiant.e.s contraint.e.s d'abandonner leurs études en raison d'un motif grave ou légitime expressément approuvé par le Président de l'ENS Paris-Saclay avant le 30 novembre de l'année universitaire.

## 3. INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

### 3.1. Modalités d'inscription aux activités du Diplôme

Après l'inscription administrative au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay sur Coriandre, les normaliens-nes devront s'inscrire aux activités du diplôme de l'ENS Paris-Saclay sur l'application ADN avant le **30 novembre 2022**.

La réussite au Diplôme de l'ENS Paris-Saclay repose en effet sur la validation d'un ensemble cohérent d'activités. Ces activités sont regroupées dans différentes catégories :

- les activités de tronc commun (TC) : toutes les activités de ce groupe doivent être validées.
- les années spécifiques de parcours validant diverses compétences. Au moins une de ces activités doit être validée et détermine le parcours choisi :
  - enseignement supérieur (compétence enseignement supérieur (ES) validée),
  - recherche et international (compétences recherche (R) et internationale (I) validées),
  - recherche thématique (compétence pluridisciplinarité (P) validée),
  - ou interface (compétence pluridisciplinarité (P) validée).
- les activités complémentaires (à l'année spécifique de parcours) d'enseignement supérieur (ES), de recherche (R), pluridisciplinaires (P) ou internationales (I). Pour chaque groupe d'activités complémentaires à l'année spécifique de parcours, au moins une activité doit être validée.

---

### 3.2. Modalités d'inscription pédagogique et édition du contrat pédagogique

L'inscription pédagogique (choix d'enseignements et groupes de cours) se fait à la suite de l'inscription administrative par chaque département d'enseignement **avant le 18 novembre 2022**.

Cette inscription pédagogique conditionne l'inscription de chaque normalien, normalienne et chaque étudiant, étudiante aux examens.

Un contrat pédagogique individuel sera remis à chaque normalien, normalienne et à chaque étudiant, étudiante inscrits.es en Master à l'ENS avant le **15 novembre 2022 pour le semestre 1 et avant le 15 février 2023 pour le semestre 2**.

## 4. CALENDRIER DES DIFFERENTES ECHEANCES

### 4.1. Génération des identifiants de connexion pour les primo-entrants

Population admis dans le cadre 1 <sup>ère</sup> inscription	date
Master M1, M2, 1 <sup>er</sup> Concours post DUT BTS, Design Concours cycle master	24 juin
Master M1, M2,	1 <sup>er</sup> juillet
Master M1, M2,	8 juillet
Master M1, M2, 1 <sup>ER</sup> Concours Langues, BL SES, Admission voie étudiante 1 <sup>ère</sup> année : SHS, Langues, Design Admission voie étudiante 2 <sup>ème</sup> année	12 juillet
Master M1, M2, 1 <sup>ER</sup> Concours Langues, BL SES, Admission voie étudiante 1 <sup>ère</sup> année : SHS, Langues, Design	22 juillet
1 <sup>er</sup> Concours MP, PC, PT, PSI, BCPST, TB Admission voie étudiante Info, Math	28 juillet
Master M1, M2, Dernier admis 1 <sup>er</sup> Concours MP, PC, PT, PSI, BCPST, TB Admission voie étudiante 1 <sup>ère</sup> année Admission voie étudiante 2 <sup>ème</sup> année	2 septembre
Stagiaire FC Derniers admis voie étudiante	9 septembre

## 4.2. Calendrier des inscriptions

	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
Réinscription administrative des ancien.ne.s élèves et étudiant.e.s	IA	IA	FERMETURE ENS	IA	IA	
Normalien.ne.s en année ARPE	IA	IA		IA	IA	
Etudiant.e.s en Master	IA	IA		IA	IA	
Etudiant.e.s internationaux	IA	IA		IA	IA	
Primo normalien.ne.s élèves et étudiant.e.s		IA		IA	IA	
Stagiaires Formation continue				IA	IA	
Inscription pédagogique					IA	IA
Inscription activités du diplôme ADN					IA	IA
Inscription dérogatoire						IA

IA : Inscription Administrative

## 5. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les conditions et modalités des traitements de données réalisés à l'occasion et en suite de l'inscription administrative, sont décrites dans la notice d'information relative à la protection des données à caractère personnel des étudiants de l'ENS Paris-Saclay, publiée sur le site de l'ENS Paris Saclay.

L'école étant un membre de l'Université Paris-Saclay et membre du réseau de l'enseignement supérieur, toute création de compte informatique induit le transfert de données à l'université Paris Saclay et au réseau RENATER.